

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 133 Subvention (4.000 euros) à l'association le 4 Paris Art (4e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association le 4 Paris Art (4e) ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 12 avril 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association le 4 Paris Art, 36 rue du Temple (4e) au titre de ses activités 2018. 6642 ; 2018-03414

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 4.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 à la rubrique 3112, nature 65748.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO